



abandon de part au profit de mes enfants

Par **ray macleod**, le **23/01/2013 à 18:43**

bonjours,

je vais divorcer et nous allons vendre notre maison ma future exfemme ne pourra racheter avec ça seule part et aura la garde des enfants. pour minimiser les effets de notre séparation auprès de mes deux filles mineurs je souhaiterais abandonner ma part de la vente de notre bien immobilier mais ne souhaite pas en faire cadeau à mon exfemme (car si elle refaisait ça vie et se remariait je ne voudrais pas voir ma part dans son bien communautaire) j ai pensé faire donation d une partie ou de l ensemble de la somme à mes filles argent qui serait injecté dans l achat d une maison dont elles seraient copropriétaires avec leur mere

la question est ai je le droit peut on etre copropriétaire et etre mineurs??

merci de vos réponses
cordialement